

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 8 juillet 2025
à 19 h**

ORDRE DU JOUR PROJET

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Période de questions du public
- 10.03** Période de questions des membres du conseil
- 10.04** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 8 juillet 2025, à 19 h
- 10.05** Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2025, à 19 h

15 – Déclaration / Proclamation

- 15.01** Accorder, en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien relative aux organismes de l'arrondissement d'Anjou, le statut de « partenaire angevin » à l'organismes DOD Anjou

20 – Affaires contractuelles

- 20.01** Approuver un projet de promesse bilatérale par laquelle le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) s'engage à céder à la Ville de Montréal -Arrondissement d'Anjou un terrain vacant d'une superficie de 2 672,8 mètres carrés, situé en bordure de l'avenue de l'Aréna, connu et désigné comme étant une partie du lot 1 113 272 (lot projeté 6 680 210), du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, à des fins d'agrandissement du parc Chénier, pour l'aménagement d'un circuit de piste à rouleaux « Pumptrack », et ce, sans considération monétaire
- 20.02** Autoriser une dépense de 496 \$ pour l'achat de 62 billets (8 \$/unité) pour la journée « Fèves au lard » de la Fraternité des policiers et policières de Montréal du poste de quartier 46 de concert avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- 20.03** Approuver la convention entre la Ville de Montréal - Arrondissement d'Anjou et la Concertation Anjou, pour la réalisation du projet « Table de quartier », pour la période du 20 mai 2025 au 31 mars 2026 - Accorder un soutien financier au montant de 31 113 \$, conformément aux paramètres du programme de financement de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local, assuré par un comité composé de Centraide du Grand Montréal, la DRSP, du CIUSS du Centre-Sud-de-l'Île de Montréal et de la Ville de Montréal, à cette fin

30 – Administration et finances

- 30.01** Prendre acte du rapport des décisions déléguées, de la liste des bons de commande approuvés, des demandes de paiement et des virements budgétaires ainsi que des achats par carte de crédit pour la période comptable du 1er au 31 mai 2025
- 30.02** Autoriser la vente annuelle de livres et périodiques élagués, organisée par la Division Culture et bibliothèques de la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou, lors de la journée Portes ouvertes du samedi 6 septembre 2025, et offrir les documents non vendus aux organismes après la vente
- 30.03** Mandater le Service des affaires juridiques à intenter les procédures judiciaires requises, dont le recours à l'injonction, afin de faire cesser l'usage « lieu de culte » dans les locaux sis au 8750 et 8790 boulevard Métropolitain Est
- 30.04** Demander au comité exécutif de modifier, en vertu de l'article 144 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4), le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de d'Anjou, d'une contribution financière de 1500 \$ provenant de la Fondation Laurent Duvernay-Tardif, dans le cadre du « Tremplin Santé », pour de la formation et l'achat de matériel dans le cadre du projet « Escouade TS »

40 – Réglementation

- 40.01** Accorder, en vertu du Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme (1557), une dérogation mineure afin de régulariser l'implantation d'une hotte commerciale en cour latérale, pour le bâtiment situé au 7351-7365, rue Jarry Est, lot 1 451 461 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.02** Édicter, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), une ordonnance pour modifier la signalisation à l'intersection de l'avenue Gabrielle-Roy et de l'avenue Lionel-Daunais
- 40.03** Édicter une ordonnance, en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333), pour préciser la signalisation à l'intersection de l'avenue de Champchevrier et de l'avenue de Belfroy, à l'intersection de l'avenue du Chardonnet et de l'avenue Pigeon, ainsi que sur l'avenue Spalding, entre l'avenue Merriam et l'avenue Goncourt
- 40.04** Édicter une ordonnance en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par le Jardin communautaire Roi-René, le Cercle Amitié Anjou, Concertation Anjou, le Jardin communautaire Notre-Dame, le Service d'aide et de référencement aîné d'Anjou (SARA d'Anjou), l'Association Au Fil du temps d'Anjou et Le Bel Âge d'Anjou inc. pendant les mois d'août, octobre, novembre et décembre 2025
- 40.05** Édicter une ordonnance en vertu du Règlement relatif à la circulation dans les limites de l'arrondissement d'Anjou (1333) et une ordonnance en vertu du Règlement concernant la paix, le bon ordre et les nuisances (1607), afin de permettre la tenue des événements spéciaux organisés par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement d'Anjou et par la Direction d'arrondissement pendant les mois de septembre et octobre 2025
- 40.06** Édicter l'ordonnance RCA 22-O.07, en vertu du Règlement sur l'occupation du domaine public (RCA 22), visant à autoriser l'occupation permanente du domaine public pour l'installation d'abribus de la Société de transport de Montréal (STM) dans le secteur industriel
- 40.07** Donner un avis de motion et déposer le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement et l'occupation, à des fins de garderie, du bâtiment situé au 6546, avenue Baldwin », en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ c. S-4.1.1)

- 40.08** Adopter le règlement RCA 181-2 intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les tarifs de l'arrondissement d'Anjou - Exercice financier 2025 (RCA 181) », afin d'ajouter et modifier des tarifs concernant le pickleball ainsi que le tennis extérieur libre
- 40.09** Adopter le règlement RCA 40-57 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40) », afin de modifier certaines dispositions relatives aux matériaux de revêtement extérieurs
- 40.10** Adopter le règlement RCA 185 intitulé « Règlement modifiant le Règlement concernant le zonage (RCA 40), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA 45) et le Règlement de lotissement (1528) », afin d'assurer la concordance au règlement RCG 14-029-7 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement de l'Agglomération de Montréal (RCG 14-029)
- 40.11** Rendre une décision relativement à une demande d'exemption en matière de stationnement, pour un usage résidentiel situé 6497-6501, avenue Azilda, lot 1 111 553 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal
- 40.12** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA 138), un premier projet de résolution visant à autoriser un Projet d'agrandissement pour un usage C5 (Commerce de grande surface) pour la propriété située au 11 100, boulevard du Golf, lots 6 101 935, 6 101 936 et 6 438 552 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (PP-79-026)

60 – Information

- 60.01** Dépôt du compte rendu de la réunion du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement d'Anjou tenue le 31 mars 2025

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance ordinaire du 8 juillet 2025